

# Groupe de travail CLD sur la démarche participative

## Relevé de conclusions réunion du 27 janvier 2016

### Présents :

Christian Barat (*bureau CLD*), Mohamed Belméliani (*conseiller délégué Tignieu-Jameyzieu*), Jeannine Bonino (*bureau CLD*), Nora Chebbi (*maire Annoisin-Chatelans, vice-présidente CCIC*), Michel Chinchole (*bureau CLD*), Lucinda Dos Santos (*conseillère et citoyenne Crémieu*), Maria Favier (*adjointe Les Avenières-Veyrins-Thuellin*), Yves François (*bureau CLD*), André Mansiaux (*bureau CLD*), Roger Morney (*bureau CLD*), Pascal N'Kaoua (*vice-président SYMBORD*), André Paviet-Salomon (*maire Tignieu-Jameyzieu, vice-président CCIC*), Jean-Yves Sainsorny (*citoyen Crémieu*), Robert Vidon (*bureau CLD*), Rudy Wittemann (*bureau CLD*)

### Excusés :

Jean-Yves Brenier (*maire Leyrieu, vice-président SYMBORD et CCIC*), Jacques Cossement (*bureau CLD*), Yvan Gautronneau (*bureau CLD*), Frédéric Géhin (*conseiller communautaire Corbelin*), Nathalie Jourdan (*enseignante LEAP*), Didier Louvet (*maire Brangues, vice-président SYMBORD*), Jean-François Moyne (*citoyen St-Baudille-de-la-Tour*), Alain Varnet (*bureau CLD*),

## 1<sup>ère</sup> partie : Outils et méthode pour accompagner la démarche participative

Le principe de découpage du « dossier » proposé est retenu (voir diaporama présenté lors de la réunion). Il sera complété/modifié en fonction des besoins.

Ce dossier devra seulement donner des lignes directrices très souples permettant à tous les acteurs l'utilisant d'avoir des points de repères. Il faudra veiller à ce qu'il ne constitue pas un cadre rigide pouvant freiner les initiatives spontanées non structurées.

Les éléments permettant de constituer le dossier proviendront :

- Des réflexions du CLD menées par le CLD, avec en particulier l'apport de Julien Peyre, stagiaire en 2015,
- Les expériences des membres du groupe de travail : il est demandé à chacun d'apporter dès la prochaine réunion les éléments en leur possession,
- Les expériences de structures externes au territoire, notamment :
  - « Empreintes citoyennes » : <http://www.empreintes-citoyennes.fr/>
  - « Ecole des citoyens » : <http://ateliersgouvernance.fr/>
  - La démarche citoyenne de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais : <http://www.paysvoironnais.com/participation-citoyenne-384.html>

MM. A. Paviet-Salomon et M. Belméliani, respectivement maire et conseiller délégué, présentent le projet de conseils de quartier en cours de lancement sur Tignieu-Jameyzieu :

Ces 3 conseils de quartier vont remplacer les réunions publiques de quartier mises en place il y a quelques années et qui présentaient un certain essoufflement.

Les objectifs de ces conseils de quartiers sont les suivants :

- L'expression et l'échange entre citoyens,
- La diffusion et le relais de l'information municipale,
- Le développement des pratiques citoyennes,
- L'animation du quartier,
- Une force de proposition pour la mise en place de projets d'intérêt général.

L'organisation retenue, définie après des échanges avec plusieurs communes de la région lyonnaise ayant déjà mis en place des conseils de quartier, est la suivante :

- 20 à 40 personnes volontaires âgées de plus de 16 ans pour chaque conseil de quartier,
- La recherche de parité, de représentativité et d'équilibre des générations,
- Un mandat de 2 ans
- 2 collèges :
  - Un collège (3/4 des membres) constitué d'habitants de la commune
  - Un collège (1/4 des membres) ouvert aux acteurs de la vie locale (représentants de monde associatif, économique et institutionnel)

## 2ème partie : mise en place de conseils de développement (CD) dans les EPCI

Le diaporama présenté en réunion rappelle le cadre juridique (article 88 de la loi NOTRe) de la mise en place de ces CD au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le CLD a envoyé le 18 janvier dernier un courrier aux 3 présidents des communautés de communes de notre territoire pour les informer officiellement de la démarche en cours du CLD et de la nature des propositions qui leur seront faites dans les mois à venir (courrier joint en annexe *ainsi que la réponse reçue le 11 février cosignée par les présidents de la CCBD, de la CCIC et de la CCPC*). Ces propositions seront le fruit des résultats du groupe de travail et ne seront pas personnalisées à chaque EPCI ou future EPCI.

Le CLD ne cherche pas à se positionner pour devenir en 2017 le CD des EPCI du territoire : il souhaite seulement faire part de son expérience et de ses réflexions pour faciliter la mise en place de ces CD.

Une question se pose concernant la CC des Balmes Dauphinoises : est-ce que le CLD du territoire CDDRA auquel elle est rattachée va mener une réflexion du même type que celle du CLD de la BRD ? Si oui il y aura lieu de se coordonner avec ce CLD.

*Eléments de réponse donnés post réunion par André Mansiaux suite à l'assemblée générale du Conseil de Développement Nord Isère du 9 février 2016 à laquelle il a participé :*

*Le CD Nord Isère a la particularité de couvrir 2 domaines d'intervention ayant 2 périmètres géographiques différents :*

- *C'est le CD de la CAPI (mise en place de CD dans les communautés d'agglomération prévu par la loi Voynet,*
- *C'est le CLD pour le CDDRA d'Isère Porte des Alpes qui regroupait la CAPI, la CC du Pays Saint Jeannais et la CC des Balmes Dauphinoises. La CC du Pays Saint Jeannais a quitté Isère Porte des Alpes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.*

*Suivant le découpage des territoires prévu actuellement par la Région Auvergne Rhône-Alpes, Isère Porte des Alpes devrait donc disparaître au 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec la sortie de la CC des Balmes Dauphinoises. Le CD Nord Isère restera CD de la CAPI et il ne prévoit pas en 2016 de réflexions sur la mise en place de CD.*

La nature des questions à se poser pour préparer la proposition du CLD semble faire le tour de la question (voir diaporama présenté en réunion).

Une grille reprenant ces questions sera préparée avant la prochaine réunion et complétée par le positionnement de CD existants, notamment le CD Nord Isère et le CD du Pays Voironnais.

**Prochaine réunion en mars 2016 (date à fixer après consultation des membres du groupe de travail)**

A l'attention de

Monsieur Olivier BONNARD,  
Président de la CC du Pays des  
Couleurs

Monsieur Gérard DEZEMPTE,  
Président de la CC Porte Dauphinoise  
Lyon Saint-Exupéry

Monsieur Adolphe MOLINA,  
Président de la CC de l'Isle Crémieu

A Crémieu, le 18 janvier 2016,

Objet : mise en place de conseils de développement au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Messieurs les Présidents,

Comme vous le savez, la loi NOTRe, qui a été promulguée le 7 août 2015, prévoit dans son article 88 la mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de conseils de développement (CD) dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. La CCPDLSE et la future communauté de communes résultant de la fusion de la CCBD, de la CCIC et de la CCPC sont donc concernées par cette mesure.

Le Conseil Local de Développement (CLD) de la Boucle du Rhône en Dauphiné a lancé en 2015 une réflexion sur la démarche participative et a décidé lors de son assemblée plénière du 9 décembre 2015 de la poursuivre en intégrant un volet sur la mise en place de ces CD sur les 2 communautés de communes en place au 1<sup>er</sup> janvier 2017 sur le périmètre élargi du SYMBORD.

Nous mènerons cette réflexion à partir de notre propre expérience, des apports de Julien Peyre qui a travaillé comme stagiaire au sein du CLD en 2015 sur la démarche participative ainsi que des pratiques d'autres CD et CLD au niveau régional ou national.

Elle se concrétisera par des propositions que nous vous communiquerons dans les mois à venir, sans doute d'ici l'été 2016, propositions portant notamment sur les points suivants :

- Domaines d'intervention des CD par consultation des élus et auto-saisine,
- Mode de désignation de ses membres,
- Gouvernance,
- Besoins humains et financiers permettant le fonctionnement des CD,
- Interfaces entre l'exécutif des communautés de communes et les CD.

Nous sommes à votre disposition pour vous expliquer plus en détail le sens de notre démarche et nous ne manquerons pas de vous informer régulièrement sur l'avancement de nos réflexions.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Présidents, l'assurance de ma sincère considération.

Pour le CLD,  
Le Président,

André Mansiaux

Copie : Monsieur Gilbert DURAND, Président de la CC des Balmes Dauphinoises  
Monsieur Gérald JOANNON, Président du SYMBORD



Conseil Local de Développement  
de la Boucle du Rhône en Dauphiné  
Monsieur André Mansiaux  
Président  
Maison Mestrallet  
19, cours Baron Raverat  
38460 CREMIEU

Objet : mise en place d'un conseil de développement  
Dossier suivi par :  
pour la CCIC, Christophe NOVOTNY  
pour la CCBD, Denis VESSILLER  
pour la CCPC, Frédéric MEYER  
Direction générale  
Référence : DG – 160203 – CN/AM

Villemoirieu, le 3 février 2016

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 18 janvier dernier, vous avez pris soin de saisir la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (CCIC) et la Communauté de Communes du Pays des Couleurs (CCPC) au sujet de l'obligation que fait la Loi NOTRe de créer des conseils de développement dans les EPCI de plus de 20 000 habitants.

Tout comme vous, nous avons pris le temps d'examiner les dispositions de cette loi promulguée en août 2015. Aussi, nous tenons à vous informer que la Communauté de Communes Les Balmes Dauphinoises (CCBD), la CCIC et la CCPC ont bien l'intention de créer ce nouvel organe de représentation de la société civile d'ici le début de l'année 2017.

Par ailleurs, vous exposez dans ce même courrier, la façon dont vous envisagez de conduire votre démarche avec l'objectif de nous adresser des propositions d'ici l'été 2016, ce dont nous vous remercions par avance.

Néanmoins, nous nous devons d'attirer votre attention sur deux points.

Le premier concerne le fait que nos trois intercommunalités ont pris l'attache d'un bureau d'étude pour nous accompagner dans la préparation du processus de fusion. Nous ne manquerons pas de travailler avec lui sur ce sujet en temps utiles.

En outre, le Conseil Local de Développement (CLD) que vous présidez ne couvre que partiellement le territoire de notre future intercommunalité fusionnée. Il ne vous pas échappé en effet, que le CLD comprend une intercommunalité qui ne fait pas partie de notre projet de fusion (CC Porte Dauphinoise de Lyon St Exupéry) ; en revanche, la CCBD est, elle, exclue de votre champ d'intervention.

Soyez certains que nous serons attentifs à ce que nos trois intercommunalités soient toutes représentées au sein de cette nouvelle structure à constituer dans les mois à venir ; nous aurons à cœur de solliciter, quand le moment sera venu, des personnes représentatives des secteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs.

Aussi et après avoir recueilli l'avis de nos deux exécutifs respectifs, sommes-nous au regret de vous faire savoir que nous ne souhaitons pas en l'état d'avancement de notre procédure de fusion, donner une suite favorable à votre proposition.

Comptant sur votre compréhension,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos cordiales salutations.

La communauté de communes de l'Isle Crémieu  
Le président,  
Adolphe MOLINA



La communauté de communes du Pays des Couleurs  
Le président,  
Olivier BONNARD



La communauté de communes les Balmes Dauphinoises  
Le président,  
Gilbert DURAND



Copies :

- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Saint-Exupéry
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné.